

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT DOCUMENT GRAPHIQUE

PIECE N° 5 - 1 Plan 1

PLAN D'ENSEMBLE, e = 1/5000ème

Arrêté par délibération du conseil municipal du

PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Pascal BLANCHET: urbaniste mandataire
Jean DECAUVILLE: urbaniste associé
Delphine BARNIER: paysagiste
Sylvain ARNOUX: architecte, infographiste

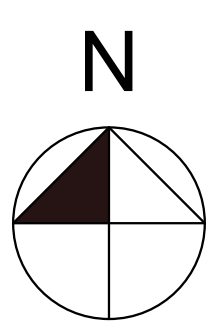
130115

ZONAGE OUEST

VOIR DETAIL 1/2000ème

VOIR DETAIL 1/2000ème

LEGENDE



ZONES URBAINES

- UA** Zone urbaine centrale à vocation d'habitat, d'activités de commerces et de services nécessaires à la vie sociale.
- UC** Zone urbaine mixte de densité moyenne à vocation dominante d'habitat individuel, mais pouvant accueillir également du petit collectif, et de l'habitat intermédiaire et individuel, des commerces, des services.
- UCH** Secteur de la zone UC avec dispositions particulières (hameaux des Belards).
- UCa** Secteur de la zone UC « quartier d'habitat individuel » « confirmé » avec assainissement non collectif (Quartier La Richardière).

ZONES A URBANISER

- AU** zone à urbaniser "fermée", subordonnée à une modification du PLU.
- AUo** zone ouverte à l'urbanisation à vocation dominante d'habitat.

ZONES AGRICOLES

- A** zone agricole
- Ap** zone agricole protégée
- Aa** Secteur de la zone A comportant du bâti existant non agricole (dominante activité entrepreneuriale), et où on peut autoriser l'aménagement et l'extension des constructions existantes.
- Ai** Secteur de la zone A pour équipements et aménagement irrigation

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle et forestière.
- Na** secteur de la zone N autorisant les activités commerciales et de service
- Nd** Secteur de la zone N où les aires de stockage et de dépôt sont autorisées.
- NS** Secteur de la zone N protégé en tant qu'espace naturel sensible ou réserve de biodiversité.
- NL** Secteur de la zone N autorisant aménagement et équipements légers pour loisirs.
- Np** Secteur de la zone N comportant des espaces agricoles à fort intérêt paysager

BATIMENTS DESIGNES AU TITRE DU L 123-1-5-II-6° DU CODE DE L'URBANISME

- XX** bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ELEMENT DE PAYSAGE OU PATRIMONIAL A PROTEGER

- E** Espaces végétalisés existants à mettre en valeur: bosquets, haies
- Vxx** Elément naturel et/ou végétal ponctuel remarquable à protéger
- Axx** Alignement remarquable à préserver
- Hxx** Ensemble végétal à créer: haies, alignement d'arbres
- o** Espace boisé classé
- TCP** terrain cultivé à protéger
- R** Elément remarquable à préserver
- XX** Elément patrimonial bâti remarquable

LOGEMENT

- Servitude de mixité sociale au titre du L 123-1-5-11-4°: 15% de logements abordables

RISQUES NATURELS

- R** Risque d'inondation
- R3** risque faible
- Ri** risques fort et moyen
- XXX-XX** Profil et cote de référence crue centennale (altitude NGF en m)
- Z** Zone humide

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES

- S** Secteur de carrière

RECUL PAR RAPPORTS AUX VOIRIES

- L**: largeur de la plateforme de la voie
- Marges de recul par rapport à l'axe de la voie:
- X**: Recul des habitations
- Y**: Recul des autres constructions
- Limite d'application
- Des marges de recul

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Espaces publics, espaces verts, équipements collectifs de sports et de loisirs	Commune
2	Aménagement liaison est ouest viaire et piétonne sud village	Commune
3	Liaison douce entre le village et La Richardière	Commune
4	Liaison douce entre le village et zone AU sud village	Commune
5	Équipement culturel, accueil petite enfance, aire de jeux et espace public	Commune

ZONAGE EST